



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de MAZOUER (Charles), « Chronologie. (mai 1671 – août 1672) », *Les Fourberies de Scapin, La Comtesse d'Escarbagnas*, MOLIÈRE, p. 17-20

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14162-4.p.0017](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14162-4.p.0017)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

CHRONOLOGIE

(mai 1671 – août 1672)¹

- 1671 24 mai. Première représentation des *Fourberies de Scapin*, qui se donnèrent avec succès jusqu'en juillet.
24 juillet. Première représentation de *Psyché* dans le théâtre rénové, censément avec toute la pompe que la tragédie-ballet connut devant le roi aux Tuileries. *Psyché*, avec de très belles recettes, bénéficia de trente-huit représentations d'affilée, jusqu'à la fin d'octobre 1671.
18 août. Édition originale des *Fourberies de Scapin*.
6 octobre. Édition originale de *Psyché*.
27 novembre. La troupe part à Saint-Germain-en-Laye pour le roi, qui avait demandé à Molière une petite comédie qui se puisse ajuster avec un grand ballet ; elle y restera jusqu'au 7 décembre.

1 Comme pour les volumes précédents, la chronologie a été établie d'abord à partir des documents sûrs que donnent Madeleine Jurgens et Élisabeth Maxfield-Miller, *Cent ans de recherches sur Molière, sur sa famille et sur les comédiens de sa troupe* (Paris, Imprimerie nationale, 1963), et Georges Mongrédien, *Recueil des textes et documents du XVII^e siècle relatifs à Molière* (Paris, CNRS, 1965, 2 vol.). Ces documents ont été repris et complétés dans les grandes éditions du *Tbéâtre complet* de Molière, celle de Georges Couton, en 1971, et celle de Georges Forestier avec Claude Bourqui, en 2010 (avec ses compléments en ligne dans le site *Molière 21*) ; et ils servent de base aux principales biographies du dramaturge : le *Molière* de Roger Duchêne (Paris, Fayard, 1998) et celui de Georges Forestier (Paris, Gallimard, 2018). De tous, nous avons fait notre profit.

2 décembre. Création à Saint-Germain de *La Comtesse d'Escarbagnas*, qui enchâssait une pastorale perdue et une anthologie d'extraits de divertissements musicaux et dansés dus à la collaboration de Molière et de Lully pour de précédents spectacles de cour (de la *Pastorale comique* à *Psyché*, en passant par *George Dandin*, *Le Bourgeois gentilhomme* et *Les Amants magnifiques*) – le tout constituant le *Ballet des ballets* offert à la nouvelle Madame, Élisabeth Charlotte, princesse Palatine. Le *Ballet des ballets* fut redonné le 4 et le 6 décembre.

1672 15 janvier. Reprise de *Psyché* pour treize représentations d'affilée jusqu'au 6 mars, avec une excellente recette.

30 janvier. Mention de la gratification de 1000 livres accordée par le roi « au sieur Molière en considération des ouvrages de théâtre qu'il donne au public ».

Du 9 au 26 février. La troupe séjourna à Saint-Germain sur ordre du roi ; elle reçut 219 livres pour quatre représentations du *Ballet des ballets* avec *La Comtesse d'Escarbagnas*.

13 février. Ordre de paiement de 7000 livres pour la pension royale accordée à la troupe pour 1671.

17 février. Mort de Madeleine Béjart pendant le séjour de la troupe à Saint-Germain ; elle avait fait son testament le 9 janvier. Elle reçut les derniers sacrements et put être enterrée en terre sacrée car elle avait également signé une renonciation à sa profession de comédienne.

11 mars. Création des *Femmes savantes* pour une vingtaine de représentations de suite, de part et d'autre de la clôture de Pâques, jusqu'à la mi-mai.

13 mars. Louis XIV signa des lettres patentes qui accordaient à Lully le privilège à vie d'une Académie royale de musique (le futur Opéra) et faisaient défense « à toutes personnes de faire chanter aucune pièce entière en France, soit en vers français ou autres langues sans la permission dudit sieur Lully ». De surcroît, les troupes avaient interdiction d'utiliser plus de « deux voix et six violons ou joueurs d'instrument ». C'était un grand préjudice en particulier pour les spectacles musicaux de Molière.

29 mars. Molière introduisit donc une opposition devant le Parlement à l'enregistrement du privilège du 13 mars accordé à Lully.

Du 5 au 29 avril. Clôture de Pâques.

12 avril. L'ordonnance de Saint-Germain assouplit la rigueur du privilège accordé à Lully et autorise les comédiens à introduire jusqu'à six chanteurs et douze instrumentistes.

22 avril. Lully obtient une nouvelle ordonnance royale qui révoque la précédente et défend aux comédiens de se servir de plus de deux voix et de six violons pour les entractes ; interdiction aussi de se servir d'un orchestre et de danseurs. Autant dire que toute comédie-ballet ou toute tragédie-ballet se trouvait bel et bien interdite à Molière. Le dramaturge s'était aussi adressé directement au roi, et le pouvoir ferma les yeux sur ses entorses à la stricte contrainte ; si bien qu'à la mort de Molière Lully fit confirmer la rigoureuse et même impitoyable ordonnance royale, en avril 1673 (et encore en mars 1675 et en juillet 1682).

29 avril. Le comédien Hubert commence à tenir son *Registre*, qui donne des renseignements sur la troupe jusqu'au 21 mars 1673.

Juin. Mention de la gratification de 1500 livres accordée par le roi à la troupe de Molière pour le séjour de février 1672 à Saint-Germain-en-Laye.

8 juillet. Première représentation publique de *La Comtesse d'Escarbagnas* au Palais-Royal, cette petite comédie servant cette fois de cadre au *Mariage forcé*, sans qu'on sache quel texte du *Mariage forcé* fut utilisé (celui de 1664 en trois actes, qui aurait pu être remanié, ou celui de 1668 en un acte ?), ni comment *Le Mariage forcé* ou les morceaux du *Mariage forcé* s'intégraient dans le déroulement de *La Comtesse d'Escarbagnas*. Ce qui est sûr, c'est que cette troisième version du *Mariage forcé* était à nouveau une comédie-ballet, dont Molière, fâché avec Lully, fut obligé de demander la partition au jeune musicien Marc-Antoine Charpentier. Ce nouveau spectacle composite fut donné une petite quinzaine de fois, pendant un mois et demi.

9 et 12 août. La Grange note des relâches forcées, Molière étant indisposé.